

# IDEX Université Grenoble Alpes

## Appel à Projets Rayonnement Social et Culturel

### Année 2019-2020 (Session 1)

---

L'Idex Université Grenoble Alpes lance un 3<sup>ème</sup> appel à projets dans le cadre de son volet Rayonnement social et culturel. Il concerne le domaine de la culture et de la culture scientifique et technique (CST). Cet appel à projets s'insère dans les objectifs transversaux de l'IDEX : excellence, innovation, attractivité, rayonnement, développement des partenariats, meilleure coordination des actions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les projets peuvent s'appuyer sur les dynamiques existantes, mais doivent justifier d'avancées et de visées qui ne sont pas la reproduction de l'existant ni le fonctionnement ordinaire des établissements.

**Date limite de dépôt des dossiers : lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 00h00 UTC+1**

**Adresse de soumission des projets :** <http://projects-call.univ-grenoble-alpes.fr>

**Pour tout renseignement et accompagnement :** [ldex-rayonnement-ccst@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:ldex-rayonnement-ccst@univ-grenoble-alpes.fr)

### Les trois volets de l'appel à projets

Cet appel concernant le rayonnement social, culturel et de CST a trois principaux objectifs, qui constituent trois volets :

- 1) Projets dans les territoires géographiquement éloignés dans l'académie (partenariaux ou innovants)
- 2) Projets partenariaux avec des acteurs socioculturels et socioéconomiques
- 3) Projets innovants et interdisciplinaires entre établissements partenaires de l'Idex, avec une ouverture possible vers des partenaires externes.

### Projets éligibles

Les fonds Idex du volet Rayonnement social et culturel ne pourront soutenir que des actions de dissémination et de médiation auprès des publics. Des projets exclusivement tournés vers la recherche ou la formation ne pourront pas être pris en compte.

Les projets incluant des partenaires hors Idex Université Grenoble Alpes, des entreprises, des associations, des collectivités, sont éligibles, mais seuls les partenaires de l'Idex disposeront des fonds Idex.

### Conditions de recevabilité

- Portage par un établissement ou une composante d'un établissement partenaire de l'Idex.
- Durée : les projets peuvent commencer dès le mois de janvier 2019, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2020, date à laquelle tous les crédits Idex auront dû être engagés.
- Une demande de financement Idex inférieure ou égale à 30% du montant global du projet.
- Le dossier de candidature sous forme électronique doit être soumis dans les délais, au format demandé et complet.

## Documents à fournir

- Le descriptif du projet présentant :
  - L'existant, la valeur ajoutée du projet, son caractère structurant et/ou innovant
  - L'impact sur le rayonnement social et culturel de la Communauté Université Grenoble Alpes
  - Les objectifs attendus
  - Les types de publics visés et effectifs attendus
  - Les résultats escomptés, production envisagée
  - Le calendrier du projet
- Un courrier attestant de l'engagement de l'établissement dans le projet. Le document devra être signé par le représentant légal de l'établissement ou un délégataire. À défaut, il pourra être signé par la direction de la composante porteuse du projet ; dans ce cas l'établissement devra être informé par le porteur de projet avant le dépôt.
- Une lettre d'engagement du (ou des) partenaire(s).

## **Critères d'évaluation**

- Qualité de la proposition et pertinence par rapport au volet sollicité et aux objectifs de l'Idex (excellence, innovation, attractivité et rayonnement, effet structurant)
- Valeur ajoutée du projet par rapport à l'existant
- Qualité du/des partenaire(s) (professionnalisme, reconnaissance par les pairs, rayonnement, etc.) et capacité à mobiliser des ressources propres et des co-financements extérieurs. La part du financement sollicitée auprès de l'Idex ne pouvant pas être supérieure à 30% du coût total du projet.
- Capacité à déterminer les publics visés qu'ils soient universitaires, extra-universitaires (grand public, scolaires, publics « éloignés », en difficulté....) et les effectifs attendus.
- Présence d'une stratégie de valorisation et de diffusion des actions et résultats du projet (événements, communication, évaluation de son impact, rayonnement)

## **Financement**

Une enveloppe budgétaire d'environ 635 k€ est prévue pour l'appel 2019-2020 (total des deux sessions). A titre indicatif, lors de l'édition 2018, une enveloppe de 412 000€ a été accordée pour 19 projets labellisés.

Les descriptifs des projets labellisés 2018 sont disponibles sur internet : [projets retenus session 2018](#).

Le fond IDEX vise à apporter un soutien financier pour le développement d'un projet, mais n'a pas vocation à assurer le fonctionnement pérenne. A l'échéance de ce soutien, les initiatives soutenues devront trouver un moyen de financement autonome.

En ce sens, le financement IDEX obtenu sera au maximum de 30% par rapport au budget global du projet (celui-ci comprend les divers apports de l'établissement : valorisation du personnel incluse et mise à disposition de matériels et de locaux également).

Seuls les établissements partenaires de l'IDEX peuvent gérer les fonds dans les conditions prévues par le règlement de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), et soumis aux règles des commandes, achats et marchés publics de chaque établissement gestionnaire des fonds. La convention devra donc être passée entre la ComUE Grenoble Alpes et un établissement partenaire de l'IDEX, qui gèrera les fonds versés.

## Dépenses éligibles IDEX

- **Dépenses de fonctionnement**

- Petits matériels et dépenses pédagogiques : documentation, ressources numériques, etc. (d'une valeur unitaire égale ou inférieure 4 000€ HT) ;
- Frais de mission : frais de déplacement des personnels permanents ou temporaires affectés au projet ;
- Prestations de services : communication, traiteur, événementiel, etc. (réglable sur facture) ;
- Frais de structure : consommation de fluides, installations techniques (ces frais devront être justifiés en comptabilité analytique et n'être rendus nécessaires que par la réalisation du projet)

- **Dépenses d'équipement**

- achat de matériels ou immatériels dont la valeur unitaire est supérieure à 4 000€ HT (TVA non récupérable sur ces dépenses)

- **Dépenses de personnel**

- salaires de personnels employés en contrat à durée déterminée pour la durée du projet (personnels non statutaires, en coût chargé non environné)
- indemnités de stage
- vacations étudiantes ou professionnelles

## Calendrier de l'appel à projets Session 1

<b>Début juin 2018</b>	Diffusion de l'AAP 2019-2020
<b>mi-juin 2018</b>	Ouverture de la plateforme de dépôt des dossiers
<b>Début septembre 2018</b>	Journée de présentation des manifestations d'intérêt (rencontre)
<b>Lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018</b>	Clôture des dépôts de dossier (délai de rigueur)
<b>Octobre 2018</b>	Examen de la recevabilité des projets et évaluation des projets
<b>Début novembre 2018</b>	Commission d'examen pour la sélection des projets
<b>Novembre 2018</b>	Validation par le Copil IDEX
<b>À l'issue du COPIL IDEX 2018</b>	Communication des décisions aux porteurs de projets
<b>Janvier 2019 – mars 2020</b>	Mise en œuvre des projets labellisés

## Engagements du porteur de projet

- Présenter le bilan financier global du projet (coût consolidé) en janvier après la fin d'année budgétaire
- Présenter le bilan de réalisation en fin de projet
- Faire figurer les logos (Univ. Grenoble Alpes et Investissement d'avenir) sur tous les supports de communication
- Valoriser le projet (médias, présentation publique, diffusion...)